RAM du finisher pour les parents et les castionns montrereis

MEMENTO DU PARENT EMPLOYEUR

Les Relais Assistants Maternels du Finistère vous accompagnent tout au long de ces étapes.

D DANS LES MOIS PRECEDANT LE DEBUT DE L'ACCUEIL DE MON ENFANT
 Évaluer le temps d'accueil, les besoins, les attentes Se renseigner sur les conditions d'embauche d'un assistant maternel (la convention collective e les textes applicables au statut des AM du particulier employeur) Contacter les assistants maternels, en rencontrer plusieurs pour échanger autour : du projet d'accueil des éléments principaux du contrat Choisir l'assistant maternel (penser à prévenir ceux qui ne sont pas retenus) (facultatif) Signer en 2 exemplaires le document « engagement réciproque »
2 QUELQUES SEMAINES AVANT LE DEBUT DE L'ACCUEIL
☐ Faire la demande du CMG « complément de libre choix de mode de garde » à la CAF ou à la MSA ☐ Pré remplir avec l'assistant maternel le contrat de travail et définir les modalités de paiemen du salaire (Pajemploi ou Pajemploi+) ☐ Prévoir avec l'assistant maternel les modalités de la période d'adaptation
3 AU PREMIER JOUR D'ADAPTATION : parapher et signer les 2 exemplaires du contrat de travail
3 AVANT LA FIN DE LA PERIODE D'ESSAI : prendre un temps pour faire le point avec l'assistan maternel
3 CHAQUE MOIS
 □ Calculer le montant à verser et le déclarer sur le site de Pajemploi □ Payer à l'assistant maternel le montant dû (sauf si option pajemploi +)
3 CHAQUE ANNEE au 31 mai
 Calculer le nombre de jours de congés payés acquis au 31 mai Calculer la somme correspondante (qui sera versée suivant les conditions prévues au contrat)
A CHAQUE DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT ou avenant : il est conseillé de faire le point sur les modalités du contrat
3 A LA FIN DU CONTRAT
 □ Notifier la rupture du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant le préavis □ Calculer le solde de tout compte (salaire du mois pour la partie effectuée, régularisation de salaire, indemnités de CP, indemnité de rupture 1/120 si condition d'ancienneté) □ Déclarer le salaire sur le site Pajemploi □ Verser les sommes dues à l'assistant maternel (sauf si option Pajemploi+) □ Remettre l'ensemble des documents obligatoires à l'assistant maternel (attestation Pôle Emploi, certificat de travail)